

Les aides publiques au commerce de proximité



L'Institut Supérieur des Métiers



- ▶ Centre de ressources sur l'Artisanat et la TPE
 - Etudes et recherches sur la petite entreprise
 - Observatoire des aides aux entreprises
 - Centre de documentation national Artisanat-TPE
 - Animation de 2 labels ministériels
 - Pôles d'innovation de l'Artisanat
 - Entreprises du Patrimoine Vivant
 - Formation des élus de l'Artisanat

- ▶ Association fondée en 1990, sous tutelle du Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi (DGCIS), de l'APCM et de l'UPA

L'Observatoire des aides aux entreprises

ISM
INSTITUT SUPERIEUR DES METIERS
OBSERVATOIRE DES AIDES AUX ENTREPRISES
ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

ACCUEIL
RÉPERTOIRE DES AIDES
LETTRE D'INFORMATION
BIBLIOTHÈQUE ÉLECTRONIQUE
ETUDES & PROSPECTIVE

Rechercher sur le site:

Avec le soutien de

L'ISM Présentation Salle de presse Nous contacter

Actualité des aides

Dernière mise à jour : 19 août 2009

[Un projet de loi relatif aux réseaux consulaires, au commerce, à l'artisanat et aux services](#)

[Le Gouvernement soutient les entreprises situées dans des zones d'emploi en difficulté](#)

[Publication d'appels à propositions dans le cadre du 7ème PC](#)

[Premier bilan pour la Loi de modernisation de l'économie \(LME\)](#)

[L'Etat et les collectivités autorisés à stimuler davantage le capital-investissement dans les PME](#)

Portail d'information sur les aides aux entreprises, ce site est développé par l'ISM avec le soutien de l'Etat afin d'apporter information et expertise sur les aides et les subventions, aux entreprises et à ceux qui accompagnent la création d'entreprise, le développement et la reprise d'entreprise.

Répertoire des aides

Identifiez rapidement les aides et subventions pour votre entreprise parmi **3770 dispositifs** !

ACCÈS LIBRE ET GRATUIT

Bibliothèque électronique

- Politiques publiques
- Politiques européennes
- Réseaux d'appui
- Sitothèque & Liens utiles

Lettre d'information

Abonnez-vous:

[Plan du site](#) | [FAQ](#) | [Mentions légales](#) | © ISM 2002-2009

L'Observatoire des aides aux entreprises

- ▶ Depuis 2002, en accès libre sur Internet
 - Près de 500 000 visites par an
- ▶ Près de 3 800 aides financières référencées
 - Recherche par territoire
 - Recherche des aides spécifiques « Artisanat-Commerce »
 - 200 financeurs publics identifiés (Etat, Europe, régions, etc.)
 - 5 000 points de contacts locaux avec leurs coordonnées
- ▶ Veille de l'actualité, études thématiques
- ▶ Suivi des politiques publiques de dév. économique

Les aides publiques au commerce de proximité

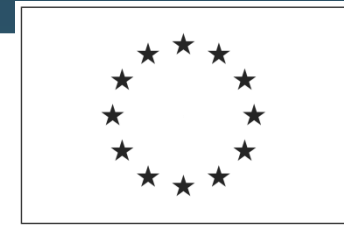
Introduction : réglementation des aides & contexte national

- I. Soutenir la création d'entreprise
- II. Redynamiser les zones urbaines et rurales défavorisées
- III. Favoriser le développement de l'entreprise et encourager les actions collectives
- IV. Soutenir l'emploi et la formation des salariés peu qualifiés
- V. Soutenir la transmission et la reprise d'entreprise

Réglementation des aides et contexte national



Réglementation européenne



- ▶ Traité CE, art. 87 et 88 sur les aides d'État :
Interdiction des « ressources d'Etat qui faussent ou qui menacent de fausser la concurrence »

- ▶ Régimes d'exception :
 - Régime *de minimis* (200 000 € / 3 ans)
 - Règlement général d'exemption par catégorie (RGEC) : PME, innovation, emploi, etc.
 - Cadre temporaire « spécial crise »

Modes d'obtention

- ▶ **Mode « Guichet » : soutien d'un objectif public**
 - Dispositif d'aide identifié par un règlement précis
 - Montant et plafonds quantifiés
 - Aides accordées jusqu'à épuisement de l'enveloppe
- ▶ **Mode « Projet » : soutien d'un projet d'entreprise**
 - Appels à projets avec dates de clôture
 - Montants adaptés au cas par cas
 - Aides accordées aux X meilleurs projets

Contraintes d'obtention

- ▶ **Des délais d'obtention longs** (postérieurs à la réalisation)
- ▶ **Des engagements à tenir pour le bénéficiaire**
 - Objectifs à atteindre (emplois, investissements), contrôlés à l'issue de l'obtention de l'aide
 - Clause de remboursement si objectifs non atteints
 - Poursuite de l'activité obligatoire pendant une durée déterminée
 - Situation fiscale et sociale saine (pas de licenciement les années précédentes par ex.)

Objectifs des politiques publiques

- ▶ En milieu urbain
- ▶ Rénover les commerces en centres-villes
- ▶ Redynamiser les zones de la Politique de la Ville
- ▶ Eviter la mono-activité grâce à des aides sectorielles
- ▶ Restructurer des pôles commerciaux (EPARECA)
 - Intercommunalités
 - Projets de rénovation urbaine

Objectifs des politiques publiques

- ▶ En milieu rural
- ▶ Lutter contre la désertification des territoires (sauver le dernier commerce d'une commune, par ex.)
- ▶ Encourager l'installation dans les zones en déficit d'activité
- ▶ Rénover les commerces des petites villes
- ▶ Encourager les actions collectives de commerçants

Soutenir la création



Création d'entreprises du commerce

► Commerce

- 83 336 créations en 2008 (+ 16 % de 2004 à 2008)
- 29 % du total de créations d'entreprises
- **Premier secteur en nombre de créations**

► Commerce de détail

- 49 298 créations en 2008 (+14 % de 2004 à 2008)
- 15 % du total de créations d'entreprises

Création > Etat

▶ Aides de l'État

→ ACCRE : accompagnement des chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise dans les premiers mois de leur activité :

- Exonération de cotisations sociales pendant un an dans la limite d'un revenu correspondant à 120 % du SMIC
- Permet de continuer à percevoir leurs revenus sociaux, s'ils en bénéficient, pendant une durée minimal de 6 mois.

Création > Etat

▶ Aides de l'État

→ Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprise (NACRE) : accompagner le porteur de projet de création ou de reprise d'entreprise, en lui proposant un appui technique et financier en 3 phases :

- Aide au montage
- Aide à la structuration financière et à l'intermédiation bancaire
- Aide au démarrage et au développement

Création > Oséo

- ▶ Agence de financement et de garantie des PME :
 - Prêt à la création d'entreprise : de 2 000 à 7 000 E,
en complément avec un prêt bancaire
 - Contrat de développement Création :
de 40 000 à 240 000 E

Création > microcrédit

► Fonds de prêts d'honneur

→ France Initiative :

Prêts, de 7 500 E en moyenne, remboursables sur l'honneur sur une période de 3 à 5 ans pour renforcer les fonds propres activité

- Appui financier proposé sous forme de prêt d'honneur et suivi personnalisé, avant et après la création d'entreprise
- Obtention sur dossier et examen du projet
- Effet levier obtenu auprès des banques : en 2008, pour 1 euro de prêt d'honneur, les banques en moyenne accordent 7,8 E de financement complémentaire

Création > microcrédit

▶ Micro-crédit

→ Adie : de 500 à 5 500 €

Microcrédits, auxquels peuvent s'ajouter d'autres prêts complémentaires

- Mobilisables par les demandeurs d'emploi, personnes en interdit bancaire et exclues du crédit bancaire
- Propose des prêts solidaires aux créateurs d'entreprises et un accompagnement personnalisé des porteurs de projets
- Réseau de proximité de 22 délégations régionales, 119 antennes, et 380 permanences implantées notamment dans les quartiers sensibles

Création > Collectivités

- ▶ Aides régions/départements « de droit commun » :
 - Conseil et formation ante-création
(60% du coût HT, plafond entre 3 800 E et 30 500 E)
 - Subventions et avances remboursables à l'investissement
(40% du coût, plafond à 30 000 E)
 - Fonds de garantie région/Oséo favorisant l'obtention de crédits auprès d'établissements bancaires
(jusqu'à 80 % des concours garantis)
 - Conseil et accompagnement post-création
(50 % du coût de l'accompagnement, plafond à 10 000 E)

Création > Collectivités

► Maintien du dernier commerce

(30% du coût HT plafonné à 12 000 E)

- Communes de moins de 2 000 habitants
- Initiative publique / privée défaillante
- Service nécessaire à la population
- Dépenses éligibles :
 - Dépenses d'acquisition, de modernisation, de mise aux normes et de rénovation des locaux
 - Frais d'études et de publicité

Création > Collectivités

▶ Création d'un commerce multi-services

(30 % du coût HT, plafond à 30 000 E)

- Communes de moins de 2 000 habitants
- Rassemblement de 3 activités commerciales au minimum, dont une pouvant être de service public : vocation alimentaire + services d'appoint
- Dépenses éligibles :
 - Dépenses d'acquisition, de modernisation, de mise aux normes et de rénovation des locaux

Création > Collectivités

▶ Fonds de garantie Artisanat-Commerce :

- Montant : *Garantie régionale représentant 60% du montant du prêt bancaire souscrit par l'entreprise*
- Exemples : Région Pays de la Loire / SIAGI

▶ Investissements matériels des commerces

- Montant : Avance remboursable représentant 30 % du montant des investissements éligibles, plafonnée à 15 000 €
- Exemples : CG 25, CG 39, Région Franche-Comté

Redynamiser les zones défavorisées



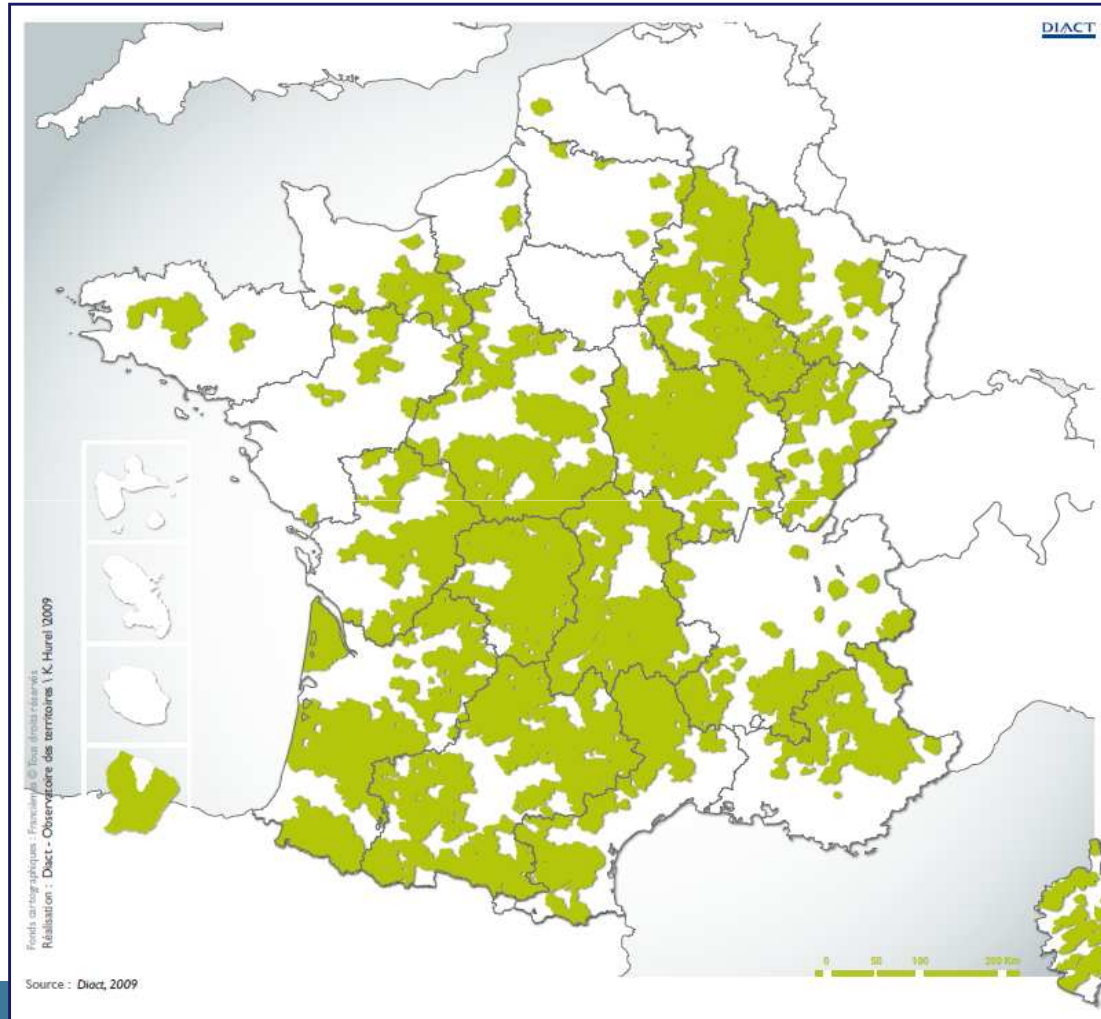
Exonérations en zones rurales

► Zones de revitalisation rurale (ZRR)

- Exonération sur les bénéfices (dégressive sur 14 ans) - *création uniquement*
- Exonération de TP (totale sur 5 ans) - *création / développement*
- Exonération d'impôts locaux (3 à 5 ans) - *création uniquement*
- Amortissement exceptionnel de 25 % pour les immeubles à usage commercial (jusqu'en 2014) - *création / développement*

Exonérations en zones rurales

- ▶ Carte des zones de revitalisation rurales (ZRR)



Exonérations en zones urbaines

► Zones urbaines sensibles (ZUS)

« Caractérisées par la présence de grands ensembles ou de quartiers d'habitat dégradés et par un déséquilibre accentué entre l'habitat et l'emploi »

→ Exonération de Taxe Professionnelle (sur proposition de la collectivité) – *création / développement*

Exonérations en zones urbaines

▶ Zones de redynamisation urbaines (ZRU)

- Exonération sur les bénéfices (dégressive sur 10 ans) -
création uniquement
- Exonération de TP (totale sur 5 ans) –
création / développement
- Exonération de cotisations sociales patronales
(totale sur 1 an pour les salaires inférieurs à 1,4 SMIC)
- Exonération de cotisations sociales personnelles
maladie/maternité des commerçants (totale sur 5 ans)

Exonérations en zones urbaines

► Zones franches urbaines (ZFU)

- Exonération de TP – *création / développement*
- Exonération d'impôt sur les bénéfices (majorée de 5 000 € par embauche) – *création / développement*
- Exonération de cotisations sociales patronales (pour les salaires inférieurs à 1,4 SMIC) - *développement*
- Exonération de cotisations sociales personnelles maladie/maternité des commerçants - *développement*

Rescrit social

- ▶ Permet de se protéger juridiquement lors du recours aux réductions de charges sociales pour les embauches de 1 à 50 salariés en ZFU, ZRU et ZRR
- ▶ Demande adressée à l'Urssaf, par lettre recommandée avec AR (ou remise en main propre)
- ▶ L'Urssaf dispose de 4 mois pour répondre.
- ▶ L'employeur ne peut pas bénéficier de la procédure de rescrit lorsqu'un contrôle a été engagé.

Rescrit fiscal

- ▶ Permet de se protéger juridiquement lors du recours aux réductions fiscales en ZRR, ZRU et ZFU
- ▶ Droit acquis si silence de l'administration (accord tacite)
- ▶ La demande de rescrit fiscal s'applique à tous les impôts, droits et taxes figurant dans le Code Général des Impôts. Elle ne s'applique pas aux procédures de contrôle, ni aux obligations comptables et aux modalités d'application des pénalités

Favoriser le développement des entreprises



En milieu rural

Le FISAC « rural »

► Soutien des études

- Entreprises implantées dans les communes de moins de 3 000 habitants
- Dépenses éligibles : études nécessitées par l'élaboration d'un cahier des charges, investissements visant l'accessibilité des commerces aux personnes handicapées ou à mobilité réduite
- Subvention représentant 50 % du montant HT des dépenses éligibles, dans la limite de 400 000 E (80% en ZUS ou ZFU)
- Contact : délégations régionales au commerce et à l'artisanat (DRCA)

Le FISAC « rural »

► Opérations individuelles

- Entreprises implantées dans les communes de moins de 3 000 habitants
- Dépenses éligibles : modernisation de l'appareil productif, équipements pour assurer la sécurisation des entreprises et des locaux d'activité, travaux d'accessibilité, aménagement des abords immédiats du commerce lorsque le projet est porté par une collectivité publique
- Subvention représentant 30 % à 40 % du montant HT des dépenses éligibles, dans la limite de 75 000 E

Aides au développement spécifiques au commerce en milieu rural

- ▶ Développement et modernisation en milieu rural
 - Acquisitions d'équipements spécifiques neufs,
 - Travaux de modernisation, rénovation des locaux, travaux sur les façades commerciales,
 - Achats de fonds de commerce
 - Mise aux normes réglementaires
 - Subvention représentant 20 % du montant des dépenses

Aides au développement spécifiques au commerce en milieu rural

▶ Dispositif « Relais Poste »

- Prestations postales en l'absence de bureau
- Convention signée entre La Poste et le commerçant et engagements réciproques pour une durée de trois ans renouvelable
- Indemnité mensuelle de 250 E par mois (300 E quand Relais implanté en ZRR, en ZUS ou dans une convention territoriale) + commission sur le CA

Aides au développement spécifiques au commerce en milieu rural

- ▶ Aide aux véhicules de tournées
 - Subvention ou avance remboursable représentant 30 % du coût HT des investissements, plafonnée à 10 000 E
 - Bénéficiaires différant selon les départements :
*artisans exerçant dans la branche d'alimentation,
commerçants de vente au détail uniquement,
commerçants ambulants, etc.*
 - Dépenses éligibles : achat ou aménagement (mise aux normes H&S)

En milieu urbain

Aides au développement spécifiques au commerce en milieu urbain

▶ Départements fortement urbanisés

→ Certains CG prévoient une enveloppe pour financer des Opérations Urbaines en faveur du Commerce (OUC)

→ Trois CG subventionnent les investissements réalisés pour sécuriser les abords des commerces :

✓ Seine-Maritime,

✓ Val d'Oise,

✓ Essonne

Aides au développement spécifiques au commerce en milieu urbain

- ▶ Amélioration de la sécurité des commerces
 - Aides aux investissements matériels dans les zones urbaines sensibles : aménagement des espaces publics aux abords des commerces, sécurisation des lieux
 - Communes de plus de 2 000 habitants
 - Subvention représentant 20 % du montant des dépenses

Actions collectives

- ▶ Réseaux et groupements d'entreprises
 - Mutualisation des moyens
 - Recrutement d'un animateur
- ▶ Centres commerçants de proximité
 - Regrouper les commerces d'un centre-bourg rural
 - En abondement du FISAC
- ▶ Organisation de manifestations commerciales
 - Soutien fréquent des collectivités territoriales

Aides au développement spécifiques au commerce en milieu urbain

- ▶ Aides spécifiques versées
 - Par les CG le plus souvent
 - Sous forme d'avances remboursables ou de subventions
 - Ville de plus de 2 000 habitants (plus rarement 5 000)
- ▶ Niveau régional et communal :
 - Aides aux investissements immatériels : conseil, formation (moins de 3 000 E par bénéficiaire)
 - A titre exceptionnel, projets urbains structurants

Soutenir l'emploi et la formation



Contrats aidés

- ▶ Recrutement d'apprentis et d'étudiants
 - Contrat d'apprentissage
 - Contrat de professionnalisation

- ▶ Recrutement de publics en difficulté
 - Contrat d'insertion-Revenu Minimum d'Activité (CIRMA)
 - Contrat Initiative Emploi (CIE)

Aides au recrutement

- ▶ Prime de retour à l'emploi (Etat)
 - Bénéficiaires de l'allocation de solidarité spécifique (ASS)
 - Prime forfaitaire de 1 000 E non soumise à l'impôt sur le revenu
- ▶ Action de formation préalable à l'embauche (Etat)
 - A l'issue de la formation, l'employeur embauche le demandeur d'emploi en CDI ou CDD d'au moins 6 mois
 - Subvention limitée à 7,70 E HT/h et à 1 525 E au total

Aides au recrutement

- ▶ Aide au recrutement de salariés handicapés (AGEFIPH)
 - Prime à l'insertion : 1 600 E pour chaque nouvelle embauche d'une personne handicapée en CDI ou CDD de 12 mois minimum
 - Aides au maintien de l'emploi, tutorat, investissements : montants au cas par cas

Aides à la formation

- ▶ Crédit d'impôt pour dépenses de formation du dirigeant (Etat)
 - Crédit d'impôt égal aux heures de formation professionnelle continue réalisées dans l'année par le chef d'entreprise, au taux horaire du Smic et dans la limite de 40 h/an.
- ▶ Fonds régionaux pour la formation des salariés

Soutenir la transmission et la reprise d'entreprise



Aides à la transmission

- ▶ Aide à la formation du repreneur (Etat)
 - 50 % d'indemnité, statut de stagiaire
- ▶ Aide au maintien du cédant (Etat)
 - Prestation de tutorat réalisée par le cédant au bénéfice du repreneur d'entreprise
- ▶ Indemnité de départ des commerçants âgés (Etat)
 - Prime de 12 420 E pour un couple
et 8 283 E pour une personne isolée

Fiscalité de la transmission

- ▶ Aménagements pour les repreneurs / cédants
 - Suppression de l'imposition des plus-values pour 80 % des cas de transmissions
 - Exonération des plus-values de cession des fonds de commerce inférieurs à 500 000 E
 - Réduction d'impôt de 1 000 E pour le repreneur...
- ▶ Subventions et avances à la reprise des collectivités



INSTITUT
SUPERIEUR DES
METIERS



Les aides publiques au commerce de proximité, FECD, 16 septembre 2009
www.aides-entreprises.fr